

REPUBLICQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT
DU JURA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 28 septembre 2023

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

22 septembre 2023

et qu'elle a été faite le

22 septembre 2023

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Evans :** M. Emmanuel BARBERET **Fraisans :** M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey :** M. Gilbert TSCHAIEN **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Gérome FASSET **Montmirey-le-Château :** M. Martin DAUNE **Mutigney :** M. Eric DRUOT **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD **Offlanges :** M. Jean-Claude THABARD **Our :** M. Segundo ALFONSO **Pagney :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ougney :** M. Cédric IVANES **Ranchot :** Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans :** M. Yves COINCENOT **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulères :** M. Claude TERON **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT **Vitreux :** M. Alain GOMOT

Suppléés : **Rouffange :** Mme Laetitia BORRE FROISSARD

Absents excusés : **Dampierre :** Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigny :** M. Laurent CHENU **Evans :** M. François GRESET **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Salans :** M. Philippe SMAGGHE **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MORLIER

Procurations de vote :

Mandants : M. François GRESET (EVANS), M. Eric PERTUS (MONTMIREY-LA-VILLE)

Mandataires : M. Emmanuel BARBERET (EVANS), M. Martin DAUNE (MONTMIREY-LE-CHATEAU).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 40

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 7

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2023_09_098

Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- **Marché « Maintenance des matériels incendie » (décision n° 046-2023)**

Titulaire : EXTINCTEUR FEUVRIER – 10 chemin des Vernettes – 39300 NEY

Date de notification : 27 mars 2023

Montant : 11 477, 50 € HT

- **Marché « Prestation ACSEL » (décision n° 047-2023)**

Titulaire : BANQUE DE FRANCE – 1 rue de la Vrillière – 75001 PARIS

Date de notification : 15 mai 2023

Montant : 1 000, 00 € HT

- **Marché « Mission d'assistance à la gestion » (décision n° 048-2023)**

Titulaire : KPMG – 32 quai Saint Cosme – CS 90051 – 71103 CHALON SUR SAONE

Date de notification : 27 avril 2023

Montant : 880 € HT par journée d'intervention et 440 € HT par demi-journée

- **Marché « Audit technique, réglementaire et énergétique du bâtiment situé 26 Grande Rue à Ranchot » (décision n° 049-2023)**

Titulaire : SOCOTEC – 70 chemin de Chaudon – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 12 mai 2023

Montant : 4 275, 00 € HT

- **Marché « Convention d'assistance juridique » (décision n° 050-2023)**

Titulaire : DSC AVOCATS – 23 rue de la Préfecture – 25000 BESANCON

Date de notification : 19 mai 2023

Montant : 3 960, 00 € HT

- **Marché « Représentation du spectacle Slash in the air » au multi accueil à Fraisans (décision n° 052-2023)**

Titulaire : L'ARMADA PRODUCTIONS – 11 rue du Manoir de Sevigne – 35000 RENNES

Date de notification : 8 juin 2023

Montant : 247, 50 € HT

- **Marché « Mise aux normes électriques du bâtiment situé 26 Grande Rue à Ranchot » (décision n° 053-2023)**

Titulaire : MP SOLUTIONS – 4 rue Richebourg – 39350 GENDREY

Date de notification : 1^{ER} juin 2023

Montant : 20 065, 00 € HT

- **Marché « Mise aux normes électriques des Bâtiments de la CCJN » – Avenant n°2 (décision n° 071-2023)**

Titulaire : MP SOLUTIONS – 4 rue Richebourg – 39350 GENDREY

Date de notification : 29 avril 2023

Montant de l'avenant n°2 : – 650,30 € HT.

- **Marché « Sécurisation du chemin d'accès à l'ancienne carrière, vis-à-vis des instabilités rocheuses à Ranchot » – Avenant n°1 (décision n° 074-2023)**

Titulaire : GEOTEC – 5 rue Blaise Pascal – 69680 CHASSIEU

Date de notification : 6 avril 2023

Montant : – 4 000,00 € HT.

- **Marché « Convention de formation professionnelle – Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances » (décision n° 078-2023)**

Titulaire : DEFI INFORMATIQUE – 2 rue de l'Euron – 54320 MAXEVILLE

Date de notification : 30 mai 2023

Montant : 1 500 € pour la formation et 375 € HT pour les frais de restauration et d'hébergement.

b. Marché supérieur à 40 000 €

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune Orchamps » – Fourniture et plantation de réseaux – DC4 (décision n° 051-2023)**

Sous-traitant à la société SAS SYNTEA : Entreprise OASIS – 819 chemin des Muats à SAINT JUST SAINT ROBERT (42170)

Date de notification : 7 mars 2023

Montant : 9 750, 00 € HT

- **Marché « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif » sur la commune de Pagney (décision n° 061-2023)**

Titulaire : PETITJEAN TP – 90 Les Boisdels – 39190 CUSIA

Date de notification : 2 juin 2023

Montant : 495 522, 10 € HT

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange » – Création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH – Avenant n°1 (décision n° 072-2023)**

Titulaire : ORPEO – 466 rue Louis Rémy – 39370 MESSIA SUR SORNE

Date de notification : 6 avril 2022

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché mais il a une incidence sur le délai des travaux (prolongation).

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune Orchamps » – Fourniture et pose d'une armoire électrique, câbles et matériel – DC4 (décision n° 073-2023)**

Sous-traitant à la société SAS SYNTEA : Entreprise SCATE – Parc Européen d'entreprises – 1 rue Ludwig Van Beethoven à RIOM (42430)

Date de notification : 16 juin 2023

Montant : 34 460, 00 € HT

- **Marché « Raccordement des effluents de Fraisans et Salans sur la STEP de Ranchot » – Modification des PR et création de BSR – Agrandissement de la STEP – Lot n°3 – STEP Réhabilitation et accroissement de capacité de la station d'épuration de 4 000 à 6 000 EH – DC4 (décision n° 079-2023)**

Sous-traitant à la société PETITJEAN TP : Entreprise MOINGEON – 59 Grande Rue à LACANCHE (21230)

Date de notification : 27 juin 2023
Montant : 324 439, 20 € HT

- **Marché « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des communes de Montmirey-la-Ville et Montmirey-le-Château (décision n° 080-2023)**

Titulaire : EUROVIA – 3 rue du Maloubier – 25320 CHEMAUDIN
Date de notification : 7 juillet 2023
Montant : 378 914, 83 € HT

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange » – Création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH – Avenant n°3 (décision n° 081-2023)**

Titulaire : ORPEO/PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER
Date de notification : 6 juillet 2023

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement d'adresse et de Siret de l'entreprise PETITJEAN TP.

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange » – Création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH – Avenant n°2 (décision n° 082-2023)**

Titulaire : ORPEO/PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER
Date de notification : 7 juillet 2023

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement de RIB de l'entreprise PETITJEAN TP.

- **Marché « Travaux d'assainissement à Vitreux » – Lot 2 – Création d'une nouvelle unité de traitement de 350 EH à Vitreux – Avenant n°2 (décision n° 083-2023)**

Titulaire : ORPEO/PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER
Date de notification : 6 juillet 2023

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement d'adresse et de Siret de l'entreprise PETITJEAN TP.

- **Marché « Travaux d'assainissement à Vitreux » – Lot 1 – Réseaux – Avenant n°1 (décision n° 084-2023)**

Titulaire : ORPEO/PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER
Date de notification : 6 juillet 2023

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement d'adresse et de Siret de l'entreprise PETITJEAN TP.

- **Marché « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney » – Avenant n°1 (décision n° 085-2023)**

Titulaire : ORPEO/PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER
Date de notification : 6 juillet 2023

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement d'adresse et de Siret de l'entreprise PETITJEAN TP.

- **Marché « Piste d'accès à l'ancienne carrière – Sécurisation d'un front rocheux par purge » Ranchot – Avenant n°1 (décision n° 086-2023)**

Titulaire : FAMY TP – Rue Prosper Sordet – 39570 FREBUANS
Date de notification : 5 juillet 2023

Montant : – 2 670,00 € HT.

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange » – Création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH – Travaux paysagers – DC4 (décision n° 087-2023)**

Sous-traitant à la société ORPEO : Entreprise CHABLOD – 3 rue de l'Eglise à ARC SOUS MONTENOT (25270)

Date de notification : 28 juin 2023

Montant : 14 200, 00 € HT

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange » – Création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH – Etanchéité des filtres – DC4 (décision n° 088-2023)**

Sous-traitant à la société ORPEO : Entreprise NMG ETANCHEITE – 25 rue des Musinens à BELLEGARDE SUR VALSERNE (01200)

Date de notification : 28 juin 2023

Montant : 9 188, 00 € HT

2. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec le LYCEE CONDE (décision n° 054-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Chloé HOSTALIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Vitreux ;

2/ De mettre en place une convention entre le LYCEE CONDE, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Elodie CAUTARD, Responsable de site, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le LYCEE CONDE (décision n° 055-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Mayane SIMON en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Fraisans ;

2/ De mettre en place une convention entre le LYCEE CONDE, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de site, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le COLLEGE GUSTAVE EIFFEL FRAISANS (décision n° 056-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Chloé CARON en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Dampierre ;

2/ De mettre en place une convention entre le COLLEGE GUSTAVE EIFFEL Fraisans, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Morgane MAQUART, Responsable de site, soit le tuteur de la stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier

- **Convention de stage avec le LYCEE PROFESSIONNEL JACQUES PREVERT (décision n° 057-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Anaïs RICHARD BOURQUIN en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Fraisans ;

2/ De mettre en place une convention entre le LYCEE PROFESSIONNEL JACQUES PREVERT, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de site, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MISSION LOCALE DOLE/REVERMONT (décision n° 58-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Marie MERCIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Fraisans ;

2/ De mettre en place une convention entre la MISSION LOCALE DOLE/REVERMONT, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de site, soit le tuteur du stagiaire.

- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec CEMEA (décision n° 059-2023)**

- 1/ De confier la formation « BPJEPS LTP » à l'organisme de formation CEMEA domiciliée 18 rue de Cologne, BP 117 à BESANCON (25013).
 - 2/ De mettre en place une convention entre l'organisme de formation CEMEA et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
 - 3/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Montant : 8 190,00 €

▪ **Convention de stage avec CEMEA (décision n° 060-2023)**

- 1/ De confier la formation « BPJEPS LTP » à l'organisme de formation CEMEA domiciliée 18 rue de Cologne, BP 117 à BESANCON (25013).
 - 2/ De mettre en place une convention entre l'organisme de formation CEMEA et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
 - 3/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Montant : 6 370,00 €

▪ **Convention de stage avec la MISSION LOCALE DOLE/REVERMONT (décision n° 062-2023)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Perrine KUZIK en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MISSION LOCALE DOLE/REVERMONT, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de site, soit le tuteur de la stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec l'IRTS (décision n° 063-2023)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Ségolène VINCENT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi-accueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'IRTS, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multi-accueil Fraisans, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le COLLEGE GUSTAVE EIFFEL FRAISANS (décision n° 064-2023)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Chloé GIRARDET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi Accueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le COLLEGE GUSTAVE EIFFEL Fraisans, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Adeline LIABAUD, Responsable du Multi-accueil Fraisans, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le COLLEGE GUSTAVE EIFFEL FRAISANS (décision n° 065-2023)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Eloise PIERRE SEGUIRI en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la Micro-Crèche à Salans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le COLLEGE GUSTAVE EIFFEL Fraisans, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable de la micro-crèche Salans, soit le tuteur

du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le LYCEE PASTEUR MONT ROLAND (décision n° 066-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Léane DEMILLIERE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la Micro-Crèche à Salans ;

2/ De mettre en place une convention entre le LYCEE PASTEUR MONT ROLAND, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable de la micro-crèche Salans, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le LYCEE PASTEUR MONT ROLAND (décision n° 067-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Clara HUDRY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la Micro Crèche à Salans ;

2/ De mettre en place une convention entre le LYCEE PASTEUR MONT ROLAND, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable de la micro-crèche Salans, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le LYCEE PASTEUR MONT ROLAND (décision n° 068-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Lylou KHAN-COULON en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la Micro Crèche à Salans ;

2/ De mettre en place une convention entre le LYCEE PASTEUR MONT ROLAND, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable de la micro-crèche Salans, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Formation « Formation des représentants du personnel CST/FSSSCT » (décision n° 069-2023)**

1/ De confier la formation « Formation des représentants du personnel des CST/FSSSCT » à l'organisme de formation ASSFORFPT domiciliée 153/155 rue de Rome, à PARIS (75017).

2/ De mettre en place une convention entre l'organisme de formation ASSFORFPT et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

4/ Le montant de la formation est de 4 200,00 € HT.

▪ **Convention de stage avec le LYCEE CONDE (décision n° 070-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Léa PELOT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi Accueil à Fraisans ;

2/ De mettre en place une convention entre le LYCEE CONDE, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Adeline LIABAUD, Responsable du Multi-accueil Fraisans, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le LYCEE PASTEUR MONT ROLAND (décision n° 075-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Eva MENDES TAVARES en stage à la Communauté de Communes

Jura Nord, à l'ACM de DAMMARTIN MARPAIN ;

2/ De mettre en place une convention entre le LYCEE PASTEUR MONT ROLAND, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Gaëlle LAFAYE, Responsable de site, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

2. En matière de finances locales

- **Convention de ligne trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté (décision n° 076-2023)**
 - Montant : 400 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux effectif global : 0.80 %
 - Périodicité de remboursement : TRIMESTRIELLE

- **Convention de ligne trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté (décision n° 077-2023)**
 - Montant : 500 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux effectif global : 0.80 %
 - Périodicité de remboursement : TRIMESTRIELLE

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET


